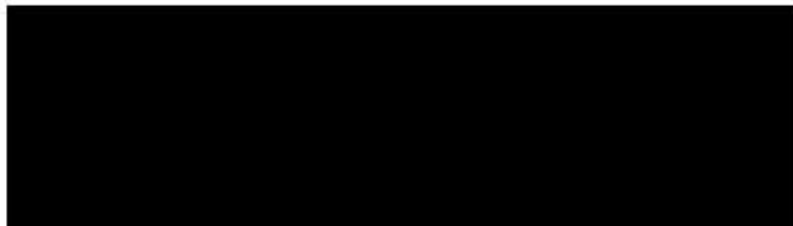




PAR COURRIEL

Montréal le 13 septembre 2021



Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur, Madame,

Nous avons pris connaissance de votre demande d'accès à l'information du 9 septembre 2021 concernant les documents ou renseignements suivants :

Le nombre d'inscriptions prévisionnel ou réel au volet Services de garde éducatifs à l'enfance du Programme de formations de courte durée (COUD) pour l'année 2021.

En réponse à votre demande, nous vous informons que nous ne détenons pas cette information et qu'en conséquent nous ne pouvons pas vous transmettre les renseignements demandés puisque la gestion opérationnelle des programmes du Fonds de développement et de la reconnaissance de la main-d'œuvre est sous la responsabilité du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Vous trouverez ci-après les coordonnées de la personne responsable au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Madame Marie-Michèle Genest
Secrétaire générale adjointe
Secrétariat général adjoint
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Jacques-Parizeau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 643-4820
Télécopieur : 418 646-6519
Courriel : acces@mtess.gouv.qc.ca

Cette décision s'appuie sur l'article 1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui se libelle comme suit :

Art.1 La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.



La directrice du Secrétariat de la Commission

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michèle Houpert'.

Michèle Houpert